



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté
par la
Confédération des syndicats nationaux

au ministère des Ressources naturelles du Québec

dans le cadre de la
consultation publique sur la stratégie énergétique

Le 30 septembre 2013

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514 598-2271
www.csn.qc.ca

Table des matières

Introduction	5
1. La lutte contre les changements climatiques : Réduire les émissions de GES.....	6
2. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs	8
3. Miser sur la production d'énergies renouvelables.....	9
3.1 L'hydroélectricité : un avantage compétitif durable pour le Québec.....	10
3.2 L'éolien	11
4. Les défis des transports.....	12
4.1 L'électrification des transports.....	12
Le projet de monorail électrique à haute vitesse	12
L'électrification des transports collectifs municipaux et régionaux.....	13
L'automobile individuelle les voitures électriques et hybrides.....	14
4.2 Le transport de marchandises.....	16
5. L'exploration et exploitation des réserves d'hydrocarbures	17
6. L'aménagement durable du territoire	19
7. Emploi et formation	20
8. Gouvernance, démocratie et transparence	20
Conclusion	22
Résumé des positions de la CSN	23

Introduction

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats qui regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, principalement sur le territoire du Québec, réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans 8 fédérations, ainsi que sur une base régionale dans 13 conseils centraux.

Nous sommes heureux de pouvoir participer à cette consultation publique sur la stratégie énergétique lancée par le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). La CSN se sent particulièrement interpellée par les enjeux énergétiques, non seulement parce qu'elle représente plusieurs syndicats du secteur de l'énergie et de secteurs connexes, mais aussi parce qu'il s'agit de questions fondamentales qui touchent nos choix collectifs, notre développement tant économique, social que territorial et nos vies individuelles.

Nous souhaitons contribuer à cette consultation publique en tant qu'acteur et partenaire social soucieux de voir le Québec se doter de politiques durables en matière énergétique, parce que les ressources et l'espace que nous utilisons, nous les empruntons aux générations futures. Nous sommes d'avis que l'exploitation des ressources et filières énergétiques doit se faire avec une empreinte écologique aussi faible que possible et une prospérité économique aussi grande que possible, et ce, avec un maximum d'équité pour l'ensemble des Québécois.

Déjà en 2005, dans un mémoire remis à la Commission parlementaire de l'économie et du travail, nous recommandions au gouvernement d'élaborer une nouvelle politique énergétique et de tenir une consultation publique afin que la population et les groupes intermédiaires puissent s'exprimer sur les enjeux de cette politique.

Partout dans le monde, des citoyennes et des citoyens ainsi que des groupes de la société civile ont développé une conscience et une critique nouvelle en matière de développement et d'environnement. Au nombre des acteurs faisant partie de cette mouvance, le mouvement syndical s'est imposé comme une force sociale incontournable dans la promotion et la défense du développement durable. Dans le présent contexte d'urgence écologique et de réflexion collective sur le développement, plusieurs pays ont mené pareils exercices de consultation afin de dégager des stratégies et un ensemble d'innovations techniques et institutionnelles leur permettant de répondre à ces nouveaux défis qui sont locaux, mais aussi planétaires. À ce titre, la politique que le MRN souhaite élaborer représente une excellente opportunité de discuter et de débattre collectivement afin de positionner le Québec sur une voie véritablement progressiste en matière d'énergie. Elle nous offre également l'occasion d'exprimer nos positions, recommandations et inquiétudes, nous permettant ainsi d'apporter une contribution que nous souhaitons positive au débat.

En décembre dernier, la CSN s'est dotée d'une politique industrielle qui contient une analyse détaillée des différentes filières énergétiques au Québec et des possibilités

qu'elles offrent en matière de développement. Cette analyse vise à dégager une vision holiste du développement et à faire les arrimages nécessaires pour mettre en opération une foule de projets qui auront des répercussions significatives sur l'avenir du Québec. Les enjeux abordés dans notre politique industrielle sont tous liés, de près ou de loin, à la stratégie énergétique.

Cette nouvelle politique énergétique du Québec doit être un jalon majeur de la transition vers une économie verte. Elle doit s'articuler avec la politique industrielle, la politique de mobilité durable, la politique de recherche et d'innovation ainsi qu'avec le plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle doit également s'arrimer avec le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC). Un des enjeux majeurs de cette nouvelle politique énergétique est sans aucun doute la volonté d'affranchir notre économie de sa dépendance au pétrole, question complexe qui appelle, elle aussi, une cohérence entre les diverses orientations de la politique et entre les différentes politiques gouvernementales. Le gouvernement doit aussi se doter d'un budget lui permettant de mener à bien ses projets. Le gouvernement devra donc sortir du cadre financier austère et réducteur dont il s'est doté et investir les sommes nécessaires pour mener à bien les changements proposés.

De façon générale, nous trouvons encourageantes les orientations globales de la stratégie énergétique contenues dans le document de consultation. Nous formulons cependant quelques critiques et recommandations qui vont dans le sens de nos engagements en faveur du développement durable et des intérêts des citoyennes et des citoyens et de ceux de nos membres, qui font partie intégrante des forces vives qui contribuent à la prospérité du Québec. Nous entendons ainsi nous engager aux côtés du MRN pour faire cheminer l'objectif de faire du Québec un leader mondial d'une révolution écologique.

1. La lutte contre les changements climatiques : réduire les émissions de GES

Le premier objectif fixé par le ministère est la réduction des émissions de GES, afin de lutter contre les changements climatiques et de réduire la pollution. Nous partageons cette priorité et pensons qu'elle doit être au cœur de la politique énergétique. De récentes études confirment ce que nombre de scientifiques annoncent depuis plusieurs années déjà : l'empreinte écologique humaine menace sérieusement les écosystèmes et l'existence même de la vie sur la planète.

Cette urgence écologique est intimement liée aux questions énergétiques et aux modèles de développement que nous préconisons en tant que société. La croissance et le développement économique ont été au cœur des systèmes de production des sociétés industrielles depuis plus de deux siècles. Or, la logique de productivité et l'obsession de la croissance à tout prix, comme fin en soi, nous ont acculés au pied du mur. Si nous ne changeons pas radicalement notre façon de produire, de consommer et de concevoir notre rapport à l'environnement, nous allons continuer à infliger des torts irréparables à la nature et compromettre des équilibres vitaux

pour les générations futures et les espèces de tous ordres. Un récent rapport d'experts commandé par la Banque mondiale met en garde contre les effets d'un réchauffement climatique de 4 °C par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle, seuil que nous risquons d'atteindre en raison des piètres performances en matière de réduction des émissions de GES. Les auteurs soulignent un certain nombre de risques extrêmement graves qui menacent « *les systèmes essentiels à la vie humaine : nourriture, eau, écosystèmes et santé humaine* »¹. Ces risques sont déjà importants si l'on envisage une hausse de 2 °C, le modeste objectif des conventions internationales présentement en vigueur. Avec une hausse de 4 °C, ces risques augmentent considérablement. Le rapport souligne aussi l'effet domino d'un tel réchauffement, qui porterait à leur comble les tensions sociales et compromettrait le fonctionnement de nos institutions².

Cet état des choses est évidemment intenable. La question de la réduction des émissions de GES est intimement liée à celle de la consommation de pétrole, qui est responsable d'une grande partie de ces émissions. C'est pourquoi nous prenons position pour la réduction de notre dépendance au pétrole et de notre consommation de pétrole, et ce, afin d'atteindre les objectifs de réduction de 25 % de nos émissions de GES d'ici 2020, en accord avec la nouvelle cible que s'est donnée le MRN. Dans cette optique, nous sommes d'avis que la nouvelle politique énergétique doit avoir des liens étroits avec le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC). L'harmonisation de ces deux politiques est primordiale pour leur réussite. Nous doutons toutefois que les mesures contenues actuellement dans le PACC permettent d'atteindre la cible de réduction de 25 % des émissions de GES. Il faudra donc l'améliorer et assurer une planification adéquate pour atteindre l'objectif. La réduction des émissions de GES doit faire partie d'une stratégie globale de développement durable ce qui implique de repenser le modèle de développement actuel. Pour ce faire, nous devons viser un consensus chez tous les acteurs de la société québécoise. Il faudra, entre autres, convaincre les dirigeants de tous les secteurs qu'il y a un intérêt pour tous à s'affranchir des hydrocarbures. C'est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons soutenu l'idée d'un moratoire dans la filière du gaz de schiste et du pétrole. Le Québec dispose d'autres possibilités beaucoup plus durables et structurantes dans le domaine énergétique.

¹ BANQUE MONDIALE (2013). *Baissons la chaleur. Pourquoi il faut absolument éviter une augmentation de 4 degrés C de la planète*. Résumé analytique, Rapport préparé pour la Banque mondiale par le Potsdam Institute for Climate Impact Research et Climate Analytics, Washington, Banque mondiale, p. 7.

² « *Le développement économique pourrait aussi pâtir si la capacité de travail de la population est réduite et la croissance du PIB serait freinée... Se combinant à des tensions sociales, économiques et démographiques indépendantes de l'évolution climatique, le risque de dépassement de seuils critiques pour l'équilibre du système social augmente en parallèle. Une fois ces seuils atteints, les institutions existantes dont on aurait pu attendre des mesures d'adaptation perdront en efficacité, voire s'écrouleront complètement* », peut-on lire dans le rapport. Voir BANQUE MONDIALE, op. cit. p. 9.

2. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs

La CSN est heureuse de constater que malgré les surplus actuels d'électricité, la nouvelle stratégie énergétique comporterait un volet sur l'efficacité énergétique. Il est vrai que, malgré les moyens importants consacrés à la réalisation de cet objectif, nous accusons un retard sur plusieurs autres pays. Nous sommes d'avis que l'efficacité énergétique devrait être une règle essentielle à la réalisation de tout projet au Québec. Nous partageons l'idée du MRN voulant que l'efficacité énergétique devienne une filière à part entière. Bien souvent, l'efficacité énergétique fait appel au développement de nouvelles technologies et de nouveaux savoir-faire ce qui peut demander des investissements importants et la création de nouveaux emplois.

L'énergie économisée par un changement de technologie ou de comportement est généralement peu coûteuse et peut favoriser le développement des régions si elles sont les pôles de développement de ces nouvelles technologies. La recherche et développement reliée à l'efficacité énergétique est souvent réalisée à proximité des entreprises désirant améliorer leur bilan énergétique.

Nous croyons que l'Agence de l'efficacité énergétique devrait retrouver son statut d'entité autonome et non demeurer une simple section du MRN. L'Agence fut créée en 1997 à la suite d'un débat public sur l'énergie et avait pour mission de promouvoir l'efficacité énergétique dans une perspective de développement durable. Elle avait été mise sur pied pour affirmer l'importance de l'efficacité énergétique au Québec. Le gouvernement libéral, dans sa quête du déficit zéro, décida de l'annexer au MRN. Il serait plus profitable pour le Québec de disposer d'un organisme neutre agissant à titre de guichet unique pour les demandes concernant l'énergie. De plus, tous les programmes d'économie d'énergie gérés par Hydro-Québec devraient être confiés à cet organisme avec une allocation des budgets nécessaires.

La CSN est également d'accord avec le fait que l'efficacité énergétique doit favoriser la réduction de notre dépendance aux hydrocarbures. Plusieurs procédés industriels nécessitent des hydrocarbures. Il faut inciter les entreprises à faire de la recherche et développement pour révolutionner les techniques industrielles afin de réussir à « décarboniser » nos industries. Il faut également appeler les industries, commerces et institutions (ICI) à éliminer le mazout lourd qu'ils utilisent, entre autres, pour le chauffage et leurs procédés industriels. Dans le cas de certaines sociétés minières, qui « dépendent encore du mazout et de propane comme source première d'énergie », nous faisons nôtre la position du MRN d'encourager une transition vers des filières propres émergentes comme celle des hydroliennes. Pour réussir à s'affranchir des hydrocarbures, il faut s'assurer que les différents ministères et organismes gouvernementaux travaillent ensemble. L'Agence de l'efficacité énergétique pourrait s'assurer de cette collaboration et chapeauter le tout.

Dans le document de consultation, le ministère affirme qu'en « réduisant l'utilisation des hydrocarbures fossiles à des applications où ils sont irremplaçables, on

augmentera alors l'efficacité énergétique de l'ensemble de l'économie québécoise ». Nous ajoutons qu'en réduisant le nombre d'applications pour lesquelles ils sont irremplaçables, on augmentera encore plus l'efficacité et l'indépendance énergétiques du Québec. Chaque baril de pétrole que nous éviterons ainsi d'importer aurait des retombées bénéfiques pour l'économie du Québec.

Le MRN avance, à juste titre, que « pour un maximum d'effets, les efforts consacrés à l'efficacité énergétique doivent être continus et viser un changement permanent du marché, de la culture et des habitudes de consommation ». C'est par l'ensemble de ces changements que passe la révolution écologique. Il faut se rappeler que l'énergie la moins coûteuse sur le plan économique et environnemental demeurera toujours celle que nous évitons de consommer. Tel est le grand défi pour lequel il faut mobiliser nos efforts pour l'avenir du Québec.

3. Miser sur la production d'énergies renouvelables

La CSN félicite le MRN des orientations qu'il a prises par rapport aux énergies renouvelables. Il est en effet judicieux de vouloir « miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éolien) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation ». À l'évidence, l'indépendance énergétique ne se réalisera pas à l'égard de toutes les ressources, nous sommes donc d'avis qu'il faut nous concentrer sur nos forces, c'est-à-dire les filières propres.

Dans le contexte actuel, le potentiel du Québec lui permettrait de développer des filières d'avenir, une expertise recherchée et une main-d'œuvre qualifiée. Il pourrait servir à impulser le développement économique local et régional, tout en favorisant la création d'emplois et en améliorant notre balance commerciale. La viabilité des projets visés par la politique repose en grande partie sur leurs retombées en matière d'emploi et de stimulation du tissu industriel du Québec ainsi que sur l'impact sur la santé économique globale qu'elles vont générer.

Nous sommes entièrement d'accord avec la position du ministère voulant que « l'utilisation optimale de l'énergie, particulièrement dans un contexte de lutte contre les changements climatiques, sous-tend l'existence d'une industrie innovante à l'avant-garde de la technologie. Pour ce faire, le Québec devrait mettre en œuvre une stratégie concertée de recherche et d'innovation et déployée dans des secteurs industriels en lien avec les universités et les centres de recherche. Cette recherche, fondamentale et appliquée, devrait être soutenue par des fonds publics et privés ciblant l'innovation énergétique ». Un des problèmes relevés est le fait que les entreprises soient obligées de commercialiser leurs produits aux États-Unis et en Europe avant même de le faire ici. Or, ce chaînon manquant du marché intérieur constitue souvent un obstacle à leur potentiel d'exportation, alors que ce marché pourrait être un tremplin. C'est aussi dans cette optique qu'un travail de maillage doit être fait.

Dans le but d'assurer à long terme la sécurité de nos approvisionnements énergétiques, nous croyons qu'il faut prioriser les énergies renouvelables de proximité. Des

incitatifs financiers devraient être mis en place pour favoriser la production locale. De plus, rapprocher la production d'électricité des citoyennes et citoyens permettrait de les impliquer et de les responsabiliser davantage quant à leur consommation d'énergie. Afin d'atteindre ces objectifs, l'utilisation des énergies non renouvelables doit être en constante diminution. Par ailleurs, il ne faudrait pas que le bas prix de l'hydroélectricité constitue un frein au développement des autres sources d'énergies renouvelables.

Le gouvernement doit effectuer une analyse rigoureuse des différentes filières énergétiques. Ceci permettra de déterminer lesquelles sont les plus avantageuses pour le Québec et dans quelle situation chacune d'entre elles doit être utilisée. Par exemple, pour une région donnée, il faudrait privilégier l'énergie provenant de la biomasse, tandis que pour une autre région ce pourrait être l'énergie produite par les hydroliennes. Il faut établir une hiérarchisation des différentes filières, afin que chaque ICI des différentes régions du Québec utilise l'énergie renouvelable appropriée. Pour ce faire, le Québec doit établir une stratégie d'ensemble concertée, afin de développer une vision nationale cohérente du développement énergétique.

3.1 L'hydroélectricité : un avantage compétitif durable pour le Québec

Le Québec bénéficie de conditions avantageuses sur le plan des ressources naturelles et du potentiel géographique. Ces conditions lui ont permis de développer des filières d'énergie propre et renouvelable, particulièrement l'hydroélectricité qui représente un des leviers majeurs de son développement économique et lui confère un important avantage compétitif. La nationalisation importante de la production et de la distribution de l'électricité, en 1962, et la création de la société d'État Hydro-Québec ont été les moments charnières du développement de cette industrie qui fait maintenant l'envie de plusieurs pays. Dans la foulée, de grands projets d'infrastructure ont été menés, démontrant la force de notre industrie et de notre savoir-faire. Le développement passait par la production d'énergie dont les bénéfices revenaient à l'ensemble des Québécois. Les enjeux énergétiques mondiaux actuels font que ce secteur est aussi névralgique pour nous aujourd'hui qu'il l'était dans les années 1960. Nous croyons qu'Hydro-Québec est un de nos leviers stratégiques majeurs et appuyons la volonté du MRN de mettre en place les politiques et mesures appropriées pour en faire un outil adapté aux aspirations du Québec d'aujourd'hui.

L'hydroélectricité est une des sources d'énergie les plus utilisées au Québec (40 %). De plus, la filière hydroélectrique possède un rendement énergétique variant entre 11 :1 et 267 :1. Il faut donc analyser ce rendement avant de lancer de nouveaux projets et réfléchir aux moyens de maximiser le rendement des différentes installations.

La filière hydroélectrique pourrait devenir un atout majeur dans un avenir rapproché. En effet, dans une économie mondiale où le pétrole ne serait plus au centre du développement, sa capacité de production conférerait un avantage considérable au Québec. En outre, dans une économie où les externalités

environnementales seraient prises en compte, le fait de produire avec un bilan carbone faible deviendrait un avantage concurrentiel encore plus important. Dans cette perspective, nous appuyons l'idée du ministère de faire la promotion d'un label vert témoignant d'une empreinte limitée en matière de GES. Cette étiquette permettrait à la filière hydroélectrique de générer une plus-value et favoriserait davantage la compétitivité des industries installées ici et le développement de nouveaux procédés utilisant l'électricité.

3.2 L'éolien

Au nombre des filières d'énergie propre, on compte la filière éolienne qui est porteuse de possibilités extrêmement intéressantes pour le Québec. Son rendement énergétique est estimé à 18:1, ce qui est nettement supérieur à celui du gaz de schiste qui est d'à peine 3:1³. Une étude produite en 2005 pour le compte du MRN confirme que le Québec dispose d'un potentiel éolien considérable, représentant cent fois la capacité des centrales hydroélectriques existantes. En ne considérant que le potentiel éolien se trouvant à proximité des installations de production et de transport d'Hydro-Québec, on obtient une puissance électrique trois fois supérieure à la production hydraulique actuelle du Québec.

C'est de la politique énergétique 2006–2015 qu'émanait la vision de produire 4 000 MW d'énergie éolienne intégrable au réseau d'Hydro-Québec. Ce but sera atteint, mais en 2017. À la suite d'appels d'offres, Hydro-Québec s'est donc engagée à acheter cette puissance à des entreprises du secteur privé. Des parcs éoliens sont donc établis ou en cours de construction un peu partout au Québec. Les 4 000 MW produits représentent près de 10 % de la demande de pointe en électricité au Québec.

Quelque 150 entreprises employant près de 4 000 travailleurs sont actives dans la filière éolienne. Plusieurs manufacturiers d'éoliennes, des équipementiers et des entreprises de service de classe mondiale sont présents au Québec. Même si le Québec s'est mis tardivement à l'éolien, un certain rattrapage aura donc été effectué en 2017. Cependant, aucun ajout de capacité n'est prévu après 2017. Hydro-Québec ne semble pas souhaiter développer le potentiel éolien du Québec à sa pleine mesure.

L'industrie éolienne propose au gouvernement du Québec d'ajouter 4 000 MW pour la période 2018–2025, ce qui ferait en sorte que 20 % de l'électricité générée au Québec proviendrait de la filière éolienne. D'après ce qu'on constate ailleurs dans le

³ TREMBLAY, H. *Le rendement énergétique net : principe cardinal d'une politique énergétique québécoise à l'égard des hydrocarbures*, version préliminaire, p. 5. L'article est disponible à partir de la page web suivante : <http://waterlawblog.blogspot.ca/2013/03/le-rendement-energetique-net-principe.html> Tremblay précise que le taux de retour « exprime la différence entre la quantité d'énergie requise pour produire un type d'énergie par rapport à la quantité d'énergie effectivement obtenue et utilisable au terme du processus de production. Plus le ratio de l'énergie produite sur l'énergie investie est grand, meilleur est le rendement énergétique. » (p. 5).

monde, plus on développe le secteur de l'énergie éolienne, plus son coût de production baisse ce qui accroît son rendement énergétique.

Une des questions cruciales concernant cette filière, selon la CSN, est de savoir si son développement doit être réalisé par le secteur privé ou sous la maîtrise d'œuvre de l'État. Les appels d'offres d'Hydro-Québec font en sorte que cette filière croît rapidement au Québec, bien que de façon quelque peu désordonnée, et jusqu'ici son développement a été laissé au secteur privé. La question s'impose à l'occasion de cette réflexion sur la stratégie énergétique du Québec : Pourquoi le développement des parcs éoliens serait-il rentable pour des multinationales étrangères, mais ne le serait pas pour Hydro-Québec ou une autre société d'État québécoise?

La CSN estime que l'État doit avoir une meilleure emprise sur cette filière d'avenir pour en assurer un développement plus cohérent et profitable pour l'ensemble du Québec. Cela signifie limiter la participation du secteur privé dans les projets. C'est d'ailleurs ce que prônait la première ministre Pauline Marois lorsque le Parti Québécois était dans l'opposition⁴.

Il faut trouver un consensus sur le développement de l'énergie éolienne, car présentement cette filière se heurte au problème du « pas dans ma cour ». Elle est également victime d'un dénigrement intensif de la part de lobbies industriels concurrents et de certains laboratoires d'idées (*think tanks*) de droite. On pense, entre autres, à l'industrie du gaz de schiste qui mène une campagne pour nuire à cette filière et ainsi espérer, ainsi, qu'elle ne soit pas perçue comme une alternative aux yeux de l'opinion publique. Les surplus d'électricité et le bas prix du gaz naturel pourraient aussi freiner le développement de cette filière. La plupart des experts s'entendent toutefois pour dire que l'éolien est une bonne solution propre pour remplacer les ressources fossiles. Plusieurs groupes environnementaux québécois comme l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, Équiterre et Greenpeace soutiennent aussi le développement de la filière. L'enjeu de l'acceptabilité sociale est donc majeur pour l'éolien, et le gouvernement doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour valoriser cette filière et faire de son développement un projet de société rassembleur.

4. Les défis des transports

4.1 L'électrification des transports

Le projet de monorail électrique à haute vitesse

Nous sommes heureux de voir que le projet de monorail électrique à haute vitesse fait partie intégrante de la future politique énergétique et que le MRN s'engage clairement sur cette voie. Il s'agit d'un projet porteur pour le Québec qui pourrait

⁴ Alors qu'elle était dans l'opposition, Pauline Marois estimait qu'il fallait élargir le mandat d'Hydro-Québec pour que sa force économique permette d'accélérer le développement des énergies vertes. Selon ses dires, Hydro-Québec devrait assumer la place du secteur privé dans le développement de l'énergie éolienne.

mobiliser un vaste ensemble d'acteurs. Le Québec dispose d'une grande capacité de production et d'une expertise confirmée en matière d'hydroélectricité, ce qui lui permettrait d'aller de l'avant dans l'immédiat. Ce projet conjugue emploi, expertise, développement économique, meilleure balance commerciale, indépendance énergétique, amélioration du bilan carbone et révolution verte. En plus de réduire la consommation de pétrole à l'étranger, il contribuerait à la relance du secteur manufacturier en soutenant une filière québécoise de véhicules à motorisation. En se dotant d'un réseau répondant aux besoins des utilisateurs, le Québec disposerait de tous les atouts pour améliorer la mobilité durable et l'intégration des régions périphériques aux agglomérations urbaines.

Selon un rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), l'ensemble des projets actuels d'électrification des transports, s'ils étaient réalisés en une même corvée, requerrait un investissement d'environ 7 milliards de dollars. Si la somme peut paraître colossale, le projet créerait en contrepartie quelque 50 000 emplois dans le secteur manufacturier et 70 % des investissements circuleraient dans l'économie du Québec. La création d'un réseau de monorails haute vitesse qui relierait Montréal à toutes les capitales régionales représenterait, pour sa part, un investissement de 15 milliards de dollars, mais un projet d'une telle ampleur créerait 100 000 emplois. Rappelons que des dépenses de 40 milliards sont prévues dans la voirie au cours des vingt prochaines années⁵.

Nous partageons l'idée du MRN d'utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie, mais nous soulignons toutefois que ce n'est pas seulement en raison du fait que « la conjoncture qui ne permet pas de trouver preneur à un prix intéressant pour les surplus d'électricité actuels » qu'il faut aller de l'avant. Ce n'est pas conjoncturel; c'est essentiel et aussi prometteur que les projets d'hydroélectricité réalisés dans les années 1960.

L'électrification des transports collectifs municipaux et régionaux

L'électrification du transport en commun est un élément clé de la réduction des GES et de notre indépendance énergétique, comme le soutient le ministère. En plus du projet de monorail haute-vitesse, plusieurs intéressants projets d'électrification du transport collectif municipal et régional sont en cours de réalisation ou à l'étude : projet-pilote des autobus de Laval, électrification progressive du réseau de trains de banlieue, électrification du réseau de surface, achat d'autobus hybrides et bibe-ronnés, réseau de trolleybus et tramway, etc.⁶

Les projets de transport collectif et le fonctionnement des réseaux existant exigent des investissements considérables. Mais l'urgence écologique exigeant un virage tout aussi considérable, ces investissements sont plus nécessaires que jamais. Parce qu'on parle bien ici d'investissements. De récentes études ont démontré qu'une

⁵ Présentation de Robert Laplante, Colloque de la CSN sur le développement territorial, 6 février 2013.

⁶ Voir AQTR. *Transport et énergie renouvelable*, Routes et transports, vol. 40, n° 1, printemps 2011.

somme consacrée au transport en commun créait au Québec 2,8 fois plus d'emplois et 2,6 fois plus de valeur ajoutée que la même somme consacrée à l'automobile. Une dépense de 100 millions de dollars dans le transport en commun permet la création de 989 emplois, en plus de générer une valeur ajoutée de 74 millions de dollars et de rapporter 23 millions de dollars en taxes et redevances. Le contenu québécois associé aux dépenses des sociétés de transport se situe entre 65 et 76 %. Pour l'année 2009, les neuf principales sociétés de transport collectif ont généré « près de 19 000 emplois directs et indirects et injecté plus de 1,8 milliard de dollars dans l'économie québécoise, pour une valeur ajoutée évaluée à 1,4 milliard de dollars »⁷. C'est pourquoi nous appuyons l'alliance TRANSIT qui demande au gouvernement du Québec de « majorer les investissements dans les transports collectifs et actifs de 1 milliard par an, et ce, pour les 10 prochaines années afin de remplacer et de développer les services de transport en commun dans toutes les grandes villes du Québec et ainsi améliorer la qualité de vie des Québécois ».⁸

Nous estimons toutefois que ces investissements dans le transport en commun ne doivent pas se faire au détriment du projet de monorail électrique, ni l'inverse. Si ces projets sont développés intelligemment, avec des appels d'offres transparents, sans collusion, sans dépassement de coûts inacceptable ni partenariat entre les secteurs public et privé (PPP), ils seront extrêmement profitables pour le Québec, et ce, à tous les égards en matière de développement durable. Nous encourageons aussi le MRN à faire, tel qu'il le prévoit, des arrimages stratégiques avec la politique de mobilité durable.

L'automobile individuelle les voitures électriques et hybrides

Dans un contexte où le nombre de véhicules et les distances parcourues augmentent sans cesse, des changements majeurs dans les habitudes de transport individuel sont nécessaires si l'on veut réellement réduire nos émissions de GES et notre empreinte écologique, comme le reconnaît le ministère. À cet égard, les voitures électriques et hybrides offrent des possibilités intéressantes, tant sur le plan économique que sur le plan du bilan carbone.

Plusieurs études avancent toutefois que cette avenue n'est pas aussi verte et structurante qu'on pourrait le penser de prime abord. On soutient, par exemple, que les batteries produisent une émission substantielle de GES, qu'il existe une incertitude quant aux infrastructures de recharge et aux possibilités réelles d'en faire un mode de transport de masse, qu'il y aura des effets limités sur la balance commerciale en raison de l'absence de fabrication de ces types de voitures au Québec et que cette option ne réglerait pas le problème de la congestion du réseau routier (trafic et stationnement). En contrepartie, il est illusoire de penser que l'ère des véhicules individuels tire à sa fin, notamment parce que le transport en commun

⁷ TRANSIT. *Quand le sous-financement des systèmes de transport menace l'économie du Québec*, document d'analyse en appui à la création de TRANSIT, août 2011, p. 3.

⁸ Voir le site de l'organisation : <http://www.transitquebec.org/2013/08/lancement-d%e2%80%99une-petition-nationale-%c2%ab-le-transport-en-commun-la-solution-%c2%bb/>

ne couvrira pas de façon égale l'ensemble du territoire. Les régions plus éloignées des grands centres économiques vivent des problématiques particulières et auront plus de difficulté à s'affranchir de l'utilisation de l'automobile et du réseau routier. Force est d'admettre aussi que la culture de la voiture associée à la liberté et à l'autonomie individuelles persistera encore longtemps. Ces constats nous amènent à envisager les possibilités intéressantes qu'offre la filière des voitures électriques et hybrides. En plus de favoriser la consommation d'une ressource énergétique québécoise propre, elle pourrait contribuer à l'essor de l'industrie de deuxième transformation et au maillage avec des industries connexes dans certaines régions. « La mise sur pied d'une industrie de production de composants électriques ou d'assemblage de ces composants représenterait une occasion extraordinaire pour le Québec », souligne à juste titre le MRN. La fabrication de batteries rechargeables à partir des gisements de lithium dont le Québec dispose est aussi une option intéressante qu'il faudra envisager.

Dans le document de consultation, le MRN affirme qu'« Hydro-Québec pourrait approvisionner dès aujourd'hui, avec un minimum de modification à son réseau de distribution, un million de véhicules électriques, soit environ 20 % du parc automobile ». Il cite aussi les objectifs du précédent gouvernement, contenus dans son Plan d'action 2011-2020, visant à passer à 25 % de véhicules électriques (VÉ) d'ici 2020. Ce qui est certain, c'est qu'il faudra améliorer les stratégies de mise en œuvre si l'on veut atteindre ces objectifs, qui nous apparaissent pour le moment irréalisables.

D'une part, les incitatifs sont trop faibles pour espérer l'adoption massive de ces types de véhicules par la population québécoise. À ce chapitre, l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ) propose de suivre notamment l'exemple des politiques de la Norvège et de la Californie qui ont obtenu beaucoup plus de succès que les nôtres⁹. D'autre part, comme c'est le cas pour la plupart des filières, le développement n'a pas été mené de façon optimale, en partie à cause du manque de volonté directrice du gouvernement. Le Québec ne dispose actuellement que de 160 bornes de 240 V et d'un nombre négligeable de bornes de 400 V, ce qui est nettement insuffisant pour impulser un virage vers ce type de véhicules. Le gouvernement devrait développer lui-même le Circuit électrique au lieu de s'en remettre aux partenariats avec des entreprises privées pour l'achat de bornes et la gestion du réseau informatique. Selon l'AVÉQ, « Les gouvernements qui investissent directement dans l'achat et l'installation de ces bornes L3 voient une adoption de VÉ beaucoup plus rapide et plus importante... Depuis 2011, nous aurions déjà pu installer une centaine de bornes 400 V sur les routes du Québec avec ces millions de dollars, au lieu de les utiliser à faire du marketing du Circuit Électrique et à chercher des partenaires privés »¹⁰.

⁹ AVÉQ. *Électrification des transports*. Document préparé pour la consultation publique de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, 12 septembre 2013, p.8.

¹⁰ AVÉQ, op.cit. pp. 9-10.

Pour les longues distances, les voitures hybrides représentent une bonne solution. Ce type de voitures s'avère, entre autres, plus adapté aux besoins des gens des régions. Il ne faut pas négliger ce facteur, sans quoi l'électrification du parc automobile risque d'être un phénomène presque exclusivement métropolitain.

4.2 Le transport de marchandises

Le secteur du transport de marchandises est un grand consommateur de ressources pétrolières, mais les tentatives pour diminuer sa consommation de carburant restent encore très modestes. Un rapport publié en 2008 par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois estimait qu'en Amérique du Nord, une distance moyenne de 2 500 km sépare la production des denrées alimentaires et l'assiette du consommateur. C'est par camion que transite la majorité de ces denrées. Ce fait justifie à lui seul la révision de notre modèle de transport de marchandises et de consommation. Il faut, entre autres, trouver des solutions visant à diminuer la politique du « juste à temps » (*Just in Time*) préconisée par les entreprises, qui a grandement contribué à empirer les choses¹¹. Il faut aussi réfléchir à des moyens de favoriser l'approvisionnement local et les circuits économiques courts, quand cela est possible. Sans une diminution considérable de la consommation des hydrocarbures par ce secteur, nous ne vaincrons pas notre dépendance au pétrole et il sera pratiquement impossible de faire une transition vers une économie plus verte.

En 2015 entrera en vigueur le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) qui contraindra le secteur des importateurs et distributeurs de combustibles et de carburants fossiles en couvrant indirectement le secteur du transport. Selon les estimations, dès l'entrée en vigueur du SPEDE, le coût de l'essence devrait faire un bond de 10 cents le litre, ce qui pourrait être le signal qui déclenchera dans ce secteur une réflexion sur des solutions pour remplacer le pétrole. Par contre, ce signal-prix ne pourra à lui seul induire les changements de comportements nécessaires pour diminuer de 25 % les émissions de GES. Le SPEDE devra être appuyé par des mesures réglementaires et des programmes visant notamment à renforcer l'efficacité énergétique des moteurs et à utiliser d'autres sources de carburant telles que le gaz naturel ou le biodiésel. Il faut que les mécanismes d'appui aux changements technologiques soient mis en place rapidement, compte tenu de l'échéance qui approche à grands pas et de l'ampleur de la tâche à accomplir.

Il faudrait également songer à implanter un seuil minimal de biodiésel présent dans le pétrodiesel. Selon le directeur général du Conseil québécois du biodiesel, 95 % du biodiésel produit au Québec est exporté. Il faut que cette situation change rapidement. En ce qui concerne l'essence vendue au Québec, la réglementation en vigueur stipule qu'elle doit contenir au moins 5 % d'éthanol. Il faudrait se pencher sur la

¹¹ Le *Just in Time* est une technique de gestion logistique qui permet aux biens d'arriver sur le site précisément au moment où ils sont nécessaires. Un des effets de cette technique est que les entreprises se sont départies de leurs entrepôts, faisant en sorte que les camions sont désormais constamment sur la route.

possibilité d'augmenter ce pourcentage¹². Il faut par contre s'assurer que l'éthanol sera de 2^e génération (produit à partir de déchets et résidus forestiers), afin de ne pas créer un autre problème en provoquant une pénurie de terres cultivables.

5. L'exploration et exploitation des réserves d'hydrocarbures

La filière des hydrocarbures est de loin celle qui pose le plus de problèmes en ce qui a trait à l'environnement et à l'acceptabilité sociale. C'est pourquoi la CSN s'est prononcée en 2011 en faveur d'un moratoire complet sur les projets d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures à l'île d'Anticosti, dans le golfe du Saint-Laurent et en Gaspésie. Nous insistons pour que le gouvernement s'assure d'abord de mesurer tous les impacts sociaux et les risques environnementaux de ces projets avant de permettre l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, et de mener une véritable consultation publique sur ces projets, afin que les décisions soient prises en toute connaissance de cause et dans le meilleur intérêt de la population québécoise.

Rappelons que nous disposons de deux types d'hydrocarbures au Québec. Nous ne connaissons toutefois pas la taille réelle des gisements. Les estimations diffèrent grandement suivant qu'elles proviennent des promoteurs, des experts indépendants ou des opposants. Quoi qu'il en soit, ces deux types d'hydrocarbures présentent des problématiques différentes. Le pétrole conventionnel représente moins de risques environnementaux, a priori, dans son exploitation. Par contre, au Québec le fait qu'il se trouve dans le golfe du Saint-Laurent constitue la principale contrainte à son exploitation, en raison du risque écologique. L'exploitation du pétrole de type non conventionnel, soit le pétrole de schiste, produit plus de gaz à effet de serre et nécessite une fracturation à l'aide de produits chimiques.

Nous trouvons encourageant que le ministère veuille prendre les précautions nécessaires et qu'il se réfère explicitement aux seize principes de la *Politique de développement durable* comme paramètres essentiels aux évaluations que cela implique. Cependant, nous trouvons très inquiétante la façon dont se déroulent ces procédures. Elles sont souvent amorcées trop tard ou ne sont pas suffisamment encadrées. Nous nous expliquons mal comment, en dépit des précautions énoncées par le MRN, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) peut autoriser le forage avec fracturation sur l'île d'Anticosti avant même que ne soit menée l'évaluation environnementale de cette filière par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)¹³.

Nous nous demandons aussi pourquoi le mandat – assorti d'un moratoire – donné au BAPE le printemps dernier concerne seulement le gaz de schiste et n'inclut pas le

¹³ Le ministre avait d'abord suscité des inquiétudes en se présentant comme le « partenaire de prévisibilité des entreprises », allant carrément à l'encontre de son mandat. Pour un rappel des missions, valeurs et vision de ce ministère, voir :

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/ministere/inter.htm>

pétrole de schiste présent au Québec. Par ailleurs, l'étude environnementale stratégique (ÉES2) concernant le pétrole dans le golfe du Saint-Laurent ayant été rendue publique il y a quelques semaines, la CSN demande qu'un mandat soit accordé au BAPE sur cette question.

Le ministère affirme que « *quelles que soient les orientations retenues dans la future politique énergétique, les hydrocarbures continueront d'occuper une place importante dans le bilan énergétique et économique du Québec... il (le pétrole) sera donc une source importante d'énergie pour le secteur des transports pour encore plusieurs années* ». C'est effectivement le cas, et c'est ce qui peut faire de l'exploitation des hydrocarbures un dilemme fort complexe. Nous tenons cependant à nuancer fortement ce que le MRN affirme à propos de la facilité du transport du pétrole. Doit-on rappeler les tragiques accidents de MMA à Lac-Mégantic, ceux d'Enbridge aux États-Unis, de l'Exxon Valdez en Alaska, de Shell et d'Exxon Mobile au Nigéria, de BP dans le golfe du Mexique et celui de PTTGC dans le golfe de Thaïlande?

Notre position pour un moratoire complet exprime nos craintes au sujet de l'exploitation des hydrocarbures et de l'inversion de la canalisation 9 b de la firme Enbridge, et ce, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, même si nous laissons la porte ouverte dans l'éventualité où les études viendraient confirmer la faiblesse des risques environnementaux et l'importance des retombées économiques que produirait leur exploitation en sol québécois.

En ce qui concerne les retombées économiques de l'exploitation des hydrocarbures, notamment les effets positifs sur l'indépendance énergétique et la balance commerciale, notez que nous exprimons certaines réserves. Si le pétrole québécois est exploité par des entreprises privées, comme cela est prévu actuellement, il pourra être vendu sur les marchés internationaux et ne sera pas mis à profit pour les besoins particuliers du Québec, comme c'est le cas de l'hydroélectricité par exemple. De plus, nous savons que le pétrole de schiste, pour sa part, présente de grandes difficultés d'extraction tout en n'offrant qu'un faible rendement énergétique. Cela nuance les bénéfices économiques que font miroiter ses promoteurs. Il faut ajouter à cela l'empreinte écologique que laissera l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste sur notre territoire.

Rappelons par ailleurs qu'il faut être conséquent avec les objectifs de réduction des GES. Le Québec est déjà très loin des 20 % visés par le dernier gouvernement. Le MRN, qui a relevé la barre à 25 %, affirme lui-même que, pour atteindre cet objectif d'ici 2020, « il s'agit non seulement de réduire la consommation d'hydrocarbures fossiles, mais aussi de renverser une tendance lourde de consommation à la hausse ». Pour la CSN, il nous apparaît difficilement conciliable d'exploiter du pétrole tout en voulant atteindre cet objectif dans les six prochaines années.

Le ministère soutient qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de problèmes d'approvisionnement en pétrole pour les 10 prochaines années. Il s'agit précisément pour nous d'une fenêtre pour développer nos industries d'avant-garde. Il y aura beau-

coup de pays qui auront besoin de nos ressources dans un contexte d'insécurité pétrolière, et nous avons donc tout intérêt à prendre une longueur d'avance pour devenir un fournisseur important dans un avenir rapproché. On peut d'ailleurs lire dans le document de consultation qu'il faudra « nécessairement envisager la lutte contre les changements climatiques comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre. S'il relève ce défi, le Québec pourrait devenir un des chefs de file de la prochaine révolution énergétique à l'échelle mondiale ». Le G20 abonde dans le même sens et préconise de cesser le soutien financier de l'État au secteur pétrolier et gazier et de dédier ces fonds aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique¹⁴.

La politique énergétique constitue un bon point de départ pour entamer la discussion sur les hydrocarbures, mais les enjeux entourant cette filière sont d'une importance telle qu'elle mérite une consultation spécifique. Il existe une multitude de questions sans réponse pour le moment et sur lesquelles aucun débat de société n'a été mené. Pensons aux enjeux entourant la provenance du pétrole, la logistique du transport, ainsi que la question même de l'exploitation ou non des ressources disponibles sur notre territoire.

6. L'aménagement durable du territoire

La CSN partage la position du ministère au sujet de l'imbrication des questions énergétiques et territoriales. Le développement territorial doit être pris en compte lors de l'élaboration d'une politique énergétique, afin de l'inscrire dans le cadre d'un projet de société structurant. Le Québec étant caractérisé par une grande étendue et une faible densité de population, surtout dans les zones périphériques des grandes agglomérations urbaines, il importe à plus forte raison que la politique s'inscrive dans une logique globale de développement qui prenne en compte les spécificités géographiques, économiques et institutionnelles des territoires. Les enjeux énergétiques pour le développement nordique et celui des régions plus éloignées des grands centres sont majeurs. Or, ils sont absents du document de consultation. Même chose pour la question des relations avec les peuples autochtones, qui est pourtant majeure, puisque nombre de projets touchent directement leurs territoires et visent leurs communautés.

L'aménagement du territoire est essentiel pour effectuer un virage vers une économie verte. À ce chapitre, il importe, entre autres, de densifier nos milieux de vie, d'améliorer les réseaux de transport en commun et de favoriser l'achat local. Nous sommes d'avis qu'il faut privilégier une logique de circuits courts, afin de renforcer notre économie, réduire les distances et nous affranchir, autant que faire se peut, des importations. Il faut aussi développer le transport actif, en mettant en place de nouvelles infrastructures efficaces et accessibles qui suscitent l'envie de limiter l'utilisation de la voiture. Toutes ces initiatives produisent des retombées bénéfiques pour la vitalité des territoires et sur la santé publique.

¹⁴ Voir OECD. *Inventory of estimated budgetary support and tax expenditures for fossil fuels*, OECD, 2011.

7. Emploi et formation

La consultation publique entourant l'élaboration de la stratégie énergétique représente un moment idéal pour aborder les questions d'emploi, de formation et de recherche et développement, qui sont intrinsèquement liées aux points précédents et à une vision du développement durable. La création et le maintien d'emplois stables et de qualité sont des indicateurs du développement économique et social. Une transition vers une économie verte qui assure le maintien ou la transformation des emplois existant et la création d'emplois de qualité sera un gage d'acceptation sociale des changements majeurs qu'imposera cette transition.

Ces questions nous interpellent particulièrement en tant que centrale syndicale, il s'agit de préoccupations majeures qui doivent être traitées si nous voulons que cette transition se fasse de façon juste et équitable. Nous estimons donc le moment opportun pour que ces éléments soient enfin pris en compte.

La transition énergétique exigera par ailleurs la mise en place de nouvelles technologies et de nouveaux procédés. Cela soulève la question de la formation. D'une part, celle du développement de l'expertise pour la relève et, d'autre part, celle de la requalification et de l'actualisation des compétences pour ceux et celles qui sont déjà sur le marché du travail.

Plusieurs travailleuses et travailleurs pourraient être visés par les changements qu'implique cette transition. La formation en emploi devient donc un enjeu de taille pour en réduire les impacts. Ainsi les programmes mis de l'avant doivent assurer la compétence de notre main-d'œuvre. Des investissements seront nécessaires pour assurer que ces formations rencontrent les objectifs visés et que les travailleuses et les travailleurs soient associés de près aux mécanismes mis de l'avant pour développer les outils nécessaires. Les travailleurs ne doivent pas subir ces changements mais les percevoir comme une opportunité pour améliorer leur sort.

Les emplois spécialisés et les infrastructures performantes vont assurément renforcer notre avantage compétitif et nous assurer de l'investissement étranger. Il s'agit aussi d'une expertise qui peut s'internationaliser. Cela permettra également de renforcer les régions, en bonifiant l'offre éducative dans les cégeps et les universités et en développant des programmes de pointe attractifs, structurants pour les communautés et arrimés aux divers pôles économiques du Québec.

Nous encourageons donc fortement le gouvernement à développer la R et D et à créer des programmes de formation, des programmes techniques et des programmes universitaires spécialisés dans le domaine de l'énergie.

8. Gouvernance, démocratie et transparence

Devant des enjeux aussi importants que ceux soulevés par une politique énergétique, le gouvernement doit s'assurer que les décisions soient prises en toute transparence et de façon démocratique. La CSN, comme l'ensemble des citoyennes et des citoyens, est très inquiète de la façon dont vont se prendre les décisions dans

un contexte où l'on voit se creuser un déficit démocratique qui compromet l'emprise citoyenne sur les grandes orientations de la société. La présente consultation lancée par le MRN est de bon augure et représente la voie à suivre. Nous espérons que l'entièreté du processus d'élaboration de la politique sera marquée par la concertation et le dialogue élargis à tous les pans de la société civile, afin d'être véritablement représentatifs des intérêts et des aspirations de la société québécoise.

Un des enjeux majeurs de la gouvernance est la gestion des entreprises d'État. Le gouvernement doit s'engager clairement à garder les institutions et les entreprises d'État au service du développement durable. Les sociétés d'État doivent également agir avec transparence et rester entièrement publiques, s'abstenant d'avoir recours à des PPP ou à de la sous-traitance.

Les entreprises privées disposent aujourd'hui de puissants moyens d'exercer une pression soutenue sur les pouvoirs publics, par leur lobbying officiel et non officiel, à un point tel qu'elles menacent l'équilibre même de la démocratie¹⁵. La CSN est consciente des pressions immenses exercées par les lobbies miniers, pétroliers et patronaux sur les pouvoirs publics pour s'assurer que les régulations, politiques et orientations ne nuisent pas à leurs objectifs, et ce, en dépit des conséquences souvent désastreuses de leurs activités¹⁶. Plusieurs cas démontrent clairement l'irresponsabilité de nombre de ces entreprises et leur mépris des communautés. Malgré tout le battage qu'elles font autour du développement durable et de l'acceptabilité sociale, leurs pratiques réelles trahissent souvent leur seule et unique ambition : le profit à court terme pour leurs actionnaires¹⁷. Le développement durable est perçu plutôt comme un obstacle à franchir, un risque financier ou encore un outil de marketing. Elles n'hésitent pas à embaucher des armées d'avocats et de conseillers en relations publiques et à financer toutes sortes de projets pour vendre leur image de bienfaiteurs de l'humanité. Minalliance en offre une éloquente illustration.

C'est pourquoi nous tenons à ce que le gouvernement garde une autonomie complète par rapport à ces groupes d'intérêts, afin de représenter les intérêts des

¹⁵ REICH, R. *Supercapitalism. The Transformation of Business, Democracy and Everyday Life*, NY, Vintage Books, 2007.

¹⁶ Le fondateur et ex-président de Pétrolia, André Proulx, clamait récemment : « Je suis un développeur enragé... On va vous le mettre clair là, foncièrement on ne travaille pas pour les Québécois... on travaille pour les actionnaires. Et ça faut pas le perdre de vue ». ¹⁷ Au sombre tableau de leurs activités au Canada s'ajoutent les pratiques immondes auxquelles se livrent certaines d'entre elles dans les pays du Sud. Dans plusieurs cas, on parle clairement de néocolonialisme : pillage des ressources, collusion avec des dictatures, répression violente de travailleurs et de syndicalistes, déplacement violents de populations, etc. Voir, entre autres, DENEAULT, A., ABADIE, D. et SACHER, W. *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Écosociété, 2008.

¹⁷ Au sombre tableau de leurs activités au Canada s'ajoutent les pratiques immondes auxquelles se livrent certaines d'entre elles dans les pays du Sud. Dans plusieurs cas, on parle clairement de néocolonialisme : pillage des ressources, collusion avec des dictatures, répression violente de travailleurs et de syndicalistes, déplacement violents de populations, etc. Voir, entre autres, DENEAULT, A., ABADIE, D. et SACHER, W. *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Écosociété, 2008.

citoyennes et des citoyens. Nous sommes d'avis que la démocratie passe aussi par l'accès à une information complète et transparente, pour assurer une participation éclairée aux débats publics. À cet égard, les diverses ententes secrètes entre le gouvernement et les entreprises nous préoccupent grandement, surtout à la lumière de celles qui ont été dévoilées récemment (Pétrolia, Gentilly 2 et Rio Tinto Alcan).

L'entente entre le gouvernement libéral de l'époque, Hydro-Québec et Rio Tinto Alcan (RTA), entre autres, soulève de graves problèmes démocratiques. En vertu de cette entente, passée avec Alcan en 2006 et renouvelée en 2007 avec Rio Tinto Alcan (RTA), Hydro-Québec a été contrainte d'acheter, en raison du lock-out – illégal rappelons-le – décrété par la multinationale à l'usine d'Alma, 15 millions de dollars par mois d'électricité dont elle n'avait même pas besoin, et ce, à prix fort. L'entente comportait une disposition pour les cas de « force majeure ». Cela explique une partie des surplus d'électricité dont dispose actuellement la société d'État¹⁸.

Le gouvernement doit mettre fin à ce type d'ententes secrètes. Le fait qu'elles soient secrètes laisse entendre qu'elles posent un sérieux problème d'acceptabilité sociale. Un gouvernement responsable et véritablement démocratique doit agir avec transparence.

Conclusion

Les questions énergétiques sont plus que jamais cruciales pour nos sociétés, tant sur le plan du potentiel économique que pour des considérations environnementales. L'urgence écologique qui a conduit les dirigeants du monde entier à s'en préoccuper et qui a éveillé une conscience citoyenne sans précédent de ces enjeux est au cœur de la stratégie énergétique. C'est pourquoi nous encourageons le MRN dans sa volonté de développer davantage les filières d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, avec les arrimages nécessaires avec les autres politiques.

L'indépendance énergétique est une question névralgique pour le Québec, particulièrement par rapport aux hydrocarbures. Or, le Québec a la chance de pouvoir compter sur un fort potentiel de production d'énergie propre. Il n'en tient qu'à nous comme société de faire les choix collectifs pour le canaliser dans le sens d'une révolution écologique qui serait aussi le gage de notre prospérité. Cependant, le Québec pourrait être doté d'un potentiel d'exploitation de pétrole et de gaz de schiste, que nous connaissons encore mal. Nous n'avons toujours pas les études d'impacts écologiques et de profitabilité économique de leur éventuelle exploitation sur notre territoire. Mais les catastrophes qui s'accumulent et les impacts négatifs sur l'environnement constatés, ici et ailleurs, commandent la prudence et une prise de décision éclairée. Bien que nous ne nous opposions pas à une exploitation des hydrocarbures qui s'avérerait sécuritaire et profitable pour le Québec, plusieurs

¹⁸ De cette façon, les contribuables québécois ont financé collectivement une entreprise qui se trouvait en violation du Code du travail du Québec, alors que les travailleurs de l'usine d'Alma faisaient les frais des pratiques odieuses de l'entreprise. De plus, le gouvernement s'immisçait dans le rapport de force industriel entre les parties patronales et syndicale au détriment de la dernière, se trouvant à financer le lock-out de RTA.

éléments suscitent notre méfiance envers la filière des hydrocarbures et motivent notre position pour un moratoire. C'est la responsabilité du gouvernement de voir à ce que les études d'impact, de rentabilité, les régulations appropriées et un véritable débat démocratique soient menés avant que ne débutent des projets dans cette filière.

Nous avons soulevé la question du contrôle de l'État pour différentes filières qui est cruciale selon nous, tant sur le plan politique que sur celui de la capacité à impulser un développement ordonné qui profite à l'ensemble du Québec.

Au sujet des projets qui feront partie dans la politique énergétique, les questions de l'emploi et de la formation sont au cœur de nos préoccupations. En tant qu'organisation syndicale, nous défendons l'idée selon laquelle la croissance économique doit s'accompagner d'emplois stables et de qualité, comme le prescrivent les principes du développement durable. C'est pourquoi nous voyons la future politique énergétique du MRN comme l'occasion de nous doter d'industries et de centres de recherche qui généreront et maintiendront des emplois d'avenir.

De façon générale, nous sommes satisfaits des objectifs du ministère et appuyons ses initiatives en vue de faire du Québec un pays plus vert, un pays d'innovation qui assure sa prospérité par sa spécialisation dans des filières d'énergie propres. Il faut s'inspirer des meilleures pratiques, étudier ce qui se fait ailleurs, mais aussi l'adapter au potentiel, aux atouts et aux intérêts du Québec. Afin d'en arriver à une politique véritablement cohérente et de s'assurer que ses objectifs se concrétisent, il faudra cependant une forte volonté politique et un budget permettant de faire les investissements nécessaires. C'est la clé d'un virage écologique qui aille au-delà des cibles sur papier.

Résumé des positions de la CSN :

- La CSN tient à ce que le développement énergétique se fasse de la façon la plus durable possible et considère que le gouvernement a la responsabilité de s'en assurer. En cela, la CSN appuie fermement les objectifs du MRN visant à réduire les émissions de GES et à favoriser l'indépendance énergétique du Québec.
- La CSN privilégie le développement des énergies renouvelables, en ce que cela représente une stratégie structurante pouvant renforcer l'économie du Québec et en faire une société d'avant-garde.
- La CSN croit que l'on doit renforcer les arrimages entre les différentes politiques (énergétique, industrielle, mobilité durable, développement territorial, etc.) pour élaborer une vision stratégique et cohérente.
- La CSN est d'accord avec les objectifs et moyens définis par le MRN pour améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, mais insiste sur la nécessité du rétablissement de l'Agence d'efficacité énergétique.

- La CSN croit qu'il faut développer de façon plus ambitieuse et ordonnée l'énergie éolienne, notamment en assurant un contrôle public accru sur la filière, au détriment du secteur privé. Cela vise à s'assurer de disposer de toute la force du levier pour faire de cette filière un secteur d'avant-garde productif pour le Québec.
- La CSN soutient que le MRN doit prendre toutes les précautions nécessaires en ce qui a trait à la filière des hydrocarbures : études environnementales et économiques, régulation, sécurité. D'ici là, nous maintenons notre position pour des moratoires complets.
- La CSN appuie les initiatives d'électrification du transport en commun (transport municipal, intermunicipal et monorail haute vitesse), mais considère que ces projets nécessitent des investissements plus substantiels que ceux proposés.
- La CSN estime qu'il faut mettre en avant des politiques visant à augmenter considérablement le nombre de voitures électriques et hybrides sur nos routes. Cela nécessitera cependant une orientation claire, notamment pour ce qui est du développement rapide des infrastructures de bornes de recharge et d'incitatifs beaucoup plus avantageux pour l'achat de voitures. Il faudra aussi développer l'industrie des batteries rechargeables à partir de nos gisements de lithium.
- La CSN insiste sur la nécessité d'investissements du gouvernement en emploi, formation, perfectionnement et recherche et développement (R et D), afin de faire du Québec un bassin d'expertise et de main-d'œuvre qualifiée et de s'assurer que tous et toutes puissent bénéficier de la transition énergétique à venir.
- La CSN trouve essentiel que tous les projets d'exploration et d'exploitation fassent l'objet d'études d'impact et de faisabilité (ÉES ou BAPE), dès leur début.
- La CSN trouve impératif que la politique énergétique prévoie des procédures et des mécanismes participatifs authentiques permettant à tous les secteurs de la société de se faire entendre sur les questions énergétiques, et ce, *dès le début des projets et à toutes les étapes du processus de consultation*. Cela implique que la population ait accès à une information de qualité pour pouvoir participer activement et de façon éclairée aux débats et prises de décision. Cela implique aussi la transparence des activités des entreprises et des ministères.
- La CSN tient fermement à ce que les institutions publiques et les entreprises d'État demeurent autonomes et au service des intérêts de la population du Québec, en dépit des énormes pressions politiques et financières qu'elles et leurs dirigeantes et dirigeants subissent. Elles doivent également faire

montre de plus de transparence, notamment en évitant de recourir à des ententes secrètes avec des entreprises. Il en va de l'intérêt commun et de la confiance des citoyennes et des citoyens envers les élu-es et le système politique.